Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande

Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes

Band: 136 (2010)

Heft: 17: Matériaux reliés

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sia

L'ÉTAT DE FAIT DANS L'AFFAIRE SEILER/SCHIESS

Après la publication du dispositif de la décision du Conseil suisse d'honneur dans l'affaire Seiler/Schiess, dans laquelle Madame Schiess a été condamnée au blâme avec déchéance des fonctions exercées au sein de la Société et l'interdiction d'en revêtir de nouvelles pendant trois ans, plusieurs prises de position ont paru dans tec21 et TRACÉS, dont les requêtes d'informations rendent nécessaire une présentation au public de l'état de fait. Le Conseil suisse d'honneur était confronté à un recours de Madame Schiess contre une décision de première instance qui la condamnait au blâme avec publication du dispositif dans les organes de la Société.

Les origines

En septembre 2004, un maître d'ouvrage a mis au concours un mandat d'étude parallèle visant à examiner les possibilités économiques et spatiales d'optimisation et éventuellement les nouvelles affectations au sein d'un bâtiment abritant un hôtel. La procédure a été mise au concours conformément au libellé du «Programme du mandat d'étude parallèle » du 6 septembre 2004 « en tant que mandat d'étude parallèle s'inspirant du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 ». Au total, cinq bureaux d'architecture ont été conviés à participer au concours en déposant un dossier. Un associé de Madame Schiess faisait partie des huit personnes membres du collège d'experts. En octobre 2004, le collège d'experts a choisi le projet de Monsieur Patrik Seiler. En février 2005, Monsieur Seiler a été chargé avec un partenaire de lever les plans de la construction, de traiter le mandat d'étude et d'élaborer un avant-projet. Dans une prise de position relative à l'avant-projet déposé, le directeur de

l'hôtel a remis en question les décisions gastronomiques, économiques, architecturales et de conservation des monuments historiques définies jusqu'alors. Par la suite, Monsieur Seiler n'a plus eu aucune nouvelle de la part du maître de l'ouvrage. En février 2007, il a appris par le biais du journal interne de l'hôtel que la poursuite des travaux serait effectuée par le bureau de Madame Schiess.

Le mandat d'architecture à la place du mandat de conseil

Au début juillet 2006, le bureau de Madame Schiess a accepté, par le biais de l'associé faisant partie du collège d'experts, un mandat de conseil pour l'analyse et l'évaluation de l'avantprojet de Monsieur Seiler. Le premier septembre 2006, l'associé de Madame Schiess est tombé gravement malade et a indiqué au maître de l'ouvrage, qu'à l'avenir, son associée serait responsable pour les futurs contacts. Madame Schiess a repris le mandat de conseil, ce qui est légitime. Dès ce moment, son associé était en état d'incapacité de travail pour 24 mois et n'a pas pris part aux processus décisionnels du bureau. Le bureau de Madame Schiess a effectué suite à son activité de conseil un projet de construction qui contenait également des chambres témoins. Le permis de construire a été octroyé.

Le Conseil suisse d'honneur condamne ce comportement.

La communication entre confrères

Madame Schiess n'a jamais pris contact avec Monsieur Seiler. Son courrier du 7 mars 2007, envoyé à l'associé de Madame Schiess pour solliciter un entretien, a reçu une réponse signée par une secrétaire. La lettre annonçait à Monsieur Seiler une réponse dans un délai de deux ou trois mois, après le

retour de l'associé. Le 22 mars 2007, Monsieur Seiler s'est adressé directement à Madame Schiess, en demandant une rencontre, ce qu'elle a refusé par mail.

Les arguments de Madame Schiess

Madame Schiess était de l'avis d'être innocente et que la SIA 142, avec ses dispositions sur les mandats d'étude parallèle, n'était pas applicable dans le cas d'espèce. En plus, le maître de l'ouvrage n'entendait nullement exclure son associé ainsi que ses partenaires professionnels d'éventuels futurs mandats, étant donné que le maître de l'ouvrage l'a appelé à faire partie du collège d'experts, justement parce qu'il lui faisait confiance. Madame Schiess était aussi d'avis de n'avoir enfreint aucun devoir de la profession selon l'art. 10.7 du règlement SIA 142, car elle n'était pas membre du collège d'experts en ce qui concerne le mandat d'étude en question. Elle soulignait que Monsieur Seiler n'avait pas rempli son contrat et que pour cette raison, le maître d'ouvrage a mandaté son bureau. Madame Schiess a enfin affirmé que la SIA poursuit avec ses règles une restriction de la concurrence reprouvée sur le plan de la législation sur les cartels.

Le Conseil suisse d'honneur n'a pas été en mesure de suivre les arguments de Madame Schiess.

La décision du Conseil suisse d'honneur

En lieu et place de mener à terme le mandat de conseil, Madame Schiess a accepté un contrat d'architecture avec des chambres témoins et la procédure pour l'octroi du permis de construire, ce qui viole les règles de la SIA 142 qui interdisent à un membre du collège d'experts (et à ses associés naturellement) d'accepter un mandat, à l'exception de

p.18 TRACÉS nº 17 · 8 septembre 2010



celui de conseil du maître d'ouvrage. Ce comportement viole aussi le Code d'honneur. Madame Schiess a violé le Code d'honneur une deuxième fois, en évitant de prendre contact avec Monsieur Seiler, avant d'accepter le mandat d'architecture. Aussi, l'attitude de Madame Schiess, suite aux demandes de Monsieur Seiler, témoigne d'un exercice non consciencieux et non respectueux de la profession de planificateur: le Code d'honneur oblige au respect de la personnalité et des droits professionnels des collègues.

Le Conseil suisse d'honneur

« LA RESPONSABILITÉ N'EST PAS DIVISIBLE »

Monsieur Kündig, vous êtes président de la SIA, rattaché au conseil académique de plusieurs écoles, membre fondateur et exécutif de diverses associations ou fondations et partenaire du bureau d'architecture UC'NA. Quelles sont les motivations de cet engagement tous azimuts?

L'architecture dans sa portée créatrice et le sens des responsabilités que nous autres, architectes, devons assumer face à la société et au nom de nos mandants fondent le centre de mes intérêts. Ces valeurs conditionnent toutes mes activités.



La notion de responsabilité est toutefois indissociable de l'étendue de notre pouvoir. Selon vous, qu'est-ce qui relève encore de la compétence des architectes aujourd'hui?

La responsabilité est aussi affaire d'exigence. En matière de culture bâtie, cette responsabilité-là n'est pas divisible. Elle peut être l'aboutissement d'une concertation interdisciplinaire, mais elle doit être endossée par quelqu'un et lorsqu'il s'agit d'architecture et d'urbanisme, c'est l'architecte généraliste. Je demeure convaincu que les architectes ne le sont vraiment que lorsqu'ils ne se limitent pas à des contributions partielles, mais assument l'entière responsabilité d'une opération. En pratique, les architectes devraient donc s'efforcer d'intervenir très tôt dans les processus de développement.

L'architecture est par essence politique

Plus on s'implique tôt dans une procédure, plus les problématiques en jeu sont en général de nature politique. Dans quelle mesure pensez-vous que les architectes doivent s'engager à ce niveau?

L'architecture est par essence politique. Aucune action n'est apolitique. La question est de savoir comment on réagit à cela. Comme concepteurs, nous sommes peu représentés au sein des organes élus. Mais est-il vraiment important que des architectes siégent au Parlement ou au Conseil fédéral? Je ne crois pas. A mon sens, nous devons d'abord mieux détailler la valeur de notre travail et la répercuter plus fort, soit accroître la visibilité de nos compétences. Je considère la crise financière et la faillite des théories ultra-libérales comme une occasion de réintroduire davantage de questions qualitatives dans le débat social et de les traduire en objectifs politiques.

Pas de hiérarchisation des modèles énergétiques

Parmi les priorités actuelles de la SIA, il semble que le débat énergétique engendre une polarisation aussibien factuelle qu'idéologique.

L'objectif est univoque: réduire drastiquement les gaz à effet de serre, que ce soit en diminuant la consommation ou en développant la production d'énergie propre. En amont de ce constat, on a deux attitudes distinctes: si l'on estime disposer de suffisamment d'énergie solaire pour couvrir les besoins mondiaux, le but n'est plus d'économiser l'énergie, mais de la diffuser de manière appropriée. L'autre posture est plus contraignante: on ne peut plus se permettre de gaspiller une énergie que nous n'avons pas encore, il s'agit donc de construire avec une efficience maximale. Les deux postulats sont techniquement défendables et nécessaires. Quelle est dès lors la tâche de la SIA? Elle doit représenter les différents modèles et mettre à disposition des outils correspondants; mais ce n'est pas à elle de se substituer à la collectivité pour dire qu'une option est meilleure que l'autre. La SIA doit différencier et prendre en charge les enjeux relatifs à l'énergie grise, à l'eau grise, à la mobilité induite, à la distribution de l'énergie, et les relier à toutes les autres exigences inhérentes à la construction. En même temps, nous devons veiller à ce que la problématique ne débouche pas sur des visions unilatérales, telles que les programmes d'incitation ont tendance à favoriser. Nombre d'initiatives dans le domaine énergétique multiplient les réponses toutes faites, comme par exemple celle d'affubler d'un «pullover» un bâtiment qui ne présente aucune durabilité. Ce faisant, on immobilise du capital qui ne sera plus à la disposition de la génération suivante.

TRACÉS nº 17 · 8 septembre 2010 p.19



Cinq ans de formation pour l'architecture

A côté de la problématique énergétique – et dans la foulée de la réforme dite de Bologne – la SIA s'est aussi beaucoup impliquée dans les débats sur la formation.

Je considère la formation comme un enjeu capital, mais la réflexion va bien au-delà des questions soulevées par la réforme de Bologne. Elle requiert une intime compréhension des réalités de la pratique et une étroite collaboration avec les institutions de formation. Un résultat tangible de ces échanges est la création du Conseil d'architecture (Architekturrat), qui réunit les deux EPF, les HES et l'USI, participe à la définition des filières de formation et soutient la thèse de la SIA pour une formation architecturale d'une durée de cinq ans, avant toute spécialisation. La création d'un conseil analogue pour l'ingénierie est prévue l'an prochain.

Et la SIA continuera bien sûr à s'engager en faveur du système de formation dual. Cette année, l'une des priorités de l'initiative pour la formation porte justement sur l'évolution et la consolidation du profil « Directeur/trice de travaux ».

Passation de marchés et aménagement territorial

Je souhaiterais ajouter quelques mots sur les autres objets prioritaires de la SIA pour 2010.

Vu que la révision de la Loi fédérale sur les marchés publics a échoué, de grosses lacunes demeurent en matière d'adjudication de prestations de nature intellectuelle. Dans l'économie de la construction, la recherche d'offres implique des procédures délicates qui appellent une transparence maximale. Le sujet devient d'autant plus épineux lorsque des clients, notamment la KBOB, créent leurs propres bases

contractuelles. Notre tâche est de veiller à ce que celles-ci n'engendrent pas un cartel des mandants, mais respectent les principes du partenariat au contrat

Il est également temps que la SIA fasse valoir son expertise sur le front du développement territorial. Il est en effet inconcevable qu'une administration élabore une loi d'une portée aussi fondamentale sans s'assurer qu'elle sera acceptée en consultation.

Malgré la formulation d'objectifs initiaux qui allaient foncièrement dans la bonne direction, la révision a donc échoué. Nous pensons que là encore, il faut agir en toute transparence et instaurer un débat factuel, afin de définir des stratégies recevables. Sans cela, on favorise le dépôt d'initiatives qui, à l'instar de celle pour le paysage, ne servent que des intérêts tout à fait particuliers et ne permettent plus des développements porteurs d'avenir.

La perspective de la SIA

Un projet clé pour la SIA elle-même porte sur la réévaluation de sa propre organisation. Or elle semble prendre un tour plus large que prévu.

Dix ans après la réorientation de la Société, un bilan s'imposait: avonsnous atteint les objectifs d'alors et si non, pourquoi? Ces objectifs sont-ils du reste encore d'actualité? Où se concentrent quels pouvoirs et pour quelles raisons? Comment une organisation à but non lucratif travaille-t-elle efficacement?

Si nous voulons renforcer notre influence, nous devons réduire les interfaces, simplifier les procédures, éliminer les doublons. Il est donc indispensable de réexaminer la stratégie, les procédures et les structures définies il y a une décennie. Non pas que nos collègues s'y seraient mal pris à l'époque, mais parce que les conditions cadres se sont radicalement modifiées entre-temps. Cela aura inévitablement des répercussions sur nos structures. Mais nous n'y toucherons qu'en dernier, car elles sont le reflet de procédures, elles-mêmes dictées par une stratégie, qui est à son tour motivée par notre mission et nos objectifs. Autrement dit, quel est le but de la Société? Dans quelle perspective œuvrons-nous?

Alors, dans quelle perspective la SIA inscrit-elle son action?

Elle s'attache au développement durable du patrimoine naturel et bâti en Suisse. Ce but doit être au cœur de tous nos engagements. Là-dessus, le consensus est maintenant acquis et il est fondamental: en d'autres termes, ce n'est pas le moi qui est au centre, mais l'obiet bâti.

Pour conclure, une question tirée de l'œuvre «Achtung: die Schweiz»: «Qu'entreprendais-tu, si tu étais pour une fois en mesure de réaliser ce que tu veux?»

Exactement ce que je fais. Peut-être avec un peu moins de bureaucratie (rire). Et avant de quitter la présidence, je veux relancer encore une fois le projet de loi sur l'architecture. Ce texte doit protéger la société et les maîtres de l'ouvrage contre l'incompétence, garantir aux architectes suisses le même accès international aux marchés qu'à leurs collègues étrangers et assurer l'ancrage légal de l'architecture comme prestation intellectuelle. Car la prétendue ouverture des marchés selon l'OMC a entraîné tout le contraire pour nos professionnels, qui ne sont pas organisés en chambres des métiers. La conjoncture est aujourd'hui propice à un renversement de la vapeur!

Propos recueillis par Sonja Lüthi, rédactrice SIA

TRACÉS nº 17 · 8 septembre 2010 p.21

sia

MARCHE DES AFFAIRES AU 2^E TRIMESTRE 2010

Les bureaux d'études continuent de surfer sur une vague de croissance. 53% des entreprises évaluent la situation actuelle de leurs affaires comme « bonne », 41% comme « satisfaisante » et 6% comme «mauvaise». Ce sont avant tout les entreprises de un à cinq employés qui enregistrent une hausse de leur carnet de commandes. La régression persistante des portefeuilles de mandats étrangers a légèrement ralenti. Dans l'ensemble, la réserve de travail se monte à 9.5 mois. La part des entreprises qui font état d'une hausse de leurs prestations a également grimpé, alors que le recul de la valeur globale des constructions s'est légèrement atténuée pour les bâtiments industriels et commerciaux. Avec 26%, la part des transformations dans le volume de construction reste constante.

Les perspectives des prochains mois sont de plus en plus optimistes: plus d'un bureau d'études sur huit table sur une croissance des entrées de commandes, alors qu'ils ne sont plus que 9% environ à prévoir une baisse de leur portefeuille de mandats. 93% des entreprises s'attendent à une évolution positive, ou au moins identique dans

EVALUATION DE LA CONJONCTURE

	bonne sa en %	atisfaisante en %	mauvaise en %
Ensemble de la	55 (51)	40 (43)	5 (6)
Suisse			
- architectes	50 (48)	41 (41)	10 (12)
- ingénieurs	58 (53)	40 (44)	2 (3)
Plateau Est et	65 (60)	32 (35)	3 (4)
Zürich			
Plateau Ouest et	39 (40)	56 (52)	5 (8)
Berne			
Nord-Ouest de la	45 (36)	49 (57)	6 (6)
Suisse et Bâle			
Suisse orientale	67 (55)	31 (38)	2 (7)
et St-Gall			
Tessin	28 (23)	56 (63)	16 (14)
Suisse romande	34 (50)	62 (43)	5 (7)
Suisse centrale	48 (45)	39 (44)	13 (12)

Chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses

les six mois à venir. Les bureaux d'architectes en particulier affichent des prévisions positives. La part des bureaux d'études qui planifient une baisse de leurs taux d'honoraires est cependant toujours supérieure à celle des bureaux d'études tablant sur une hausse. Les prévisions d'embauches des bureaux d'études semblent à nouveau plus positives: 26% des entreprises prévoient d'augmenter leurs effectifs.

Bureaux d'architectes

Dans l'ensemble, le portefeuille de mandats des bureaux d'architectes a sensiblement progressé par rapport au trimestre précédent, près de 48% évaluant leur portefeuille de mandats comme «bon», contre 10% qui l'estiment « mauvais ». Pourtant, les portefeuilles de mandats étrangers sont en recul. La construction de bâtiments industriels et commerciaux s'est améliorée, contrairement à celle de bâtiments publics qui affiche une baisse. Près de 27% des bureaux d'architectes s'attendent aussi à une hausse des mandats pour les mois à venir, 9% se montrent moins confiants. L'évolution décroissante des taux d'honoraires tend à s'atténuer. 22% des bureaux d'architectes souhaitent embaucher

ESTIMATION DE LA CONJONCTURE

	bonne en %	satisfaisante en %	mauvaise en %
Ensemble de la	29 (27)	66 (67)	5 (6)
Suisse			
 architectes 	25 (22)	69 (70)	6 (8)
 ingénieurs 	32 (30)	64 (65)	4 (5)
Plateau Est et	35 (28)	61 (68)	4 (5)
Zürich			
Plateau Ouest et	15 (33)	82 (61)	3 (6)
Berne			
Nord-Ouest de la	30 (12)	68 (82)	2 (6)
Suisse et Bâle			
Suisse orientale	13 (12)	82 (83)	5 (5)
et St-Gall			
Tessin	13 (19)	77 (71)	10 (11)
Suisse romande	28 (32)	66 (65)	6 (4)
Suisse centrale	22 (17)	69 (76)	9 (7)

Chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses

PORTEFEUILLE DE MANDATS (par rapport au trimestre précedent)

	+	=	-	solde
Architectes et ingénieurs	29.8	53.8	16.4	13.4
Architectes	31.0	52.4	16.6	14.4
Ingénieurs	28.9	54.8	16.3	12.6
- génie civil	35.8	50.9	13.3	22.5
- inst. téchniques	15.4	61.6	23.0	-7.6
- génie rural	13.0	58.2	28.8	-15.8
- autres	35.3	58.7	6.0	29.3

PRÉVISIONS DE NOUVEAUX MANDATS (pour les trois prochains mois)

	+		1-1	solde
Architectes et ingénieurs	16.0	77.3	6.7	9.3
Architectes	25.7	66.0	8.3	17.4
Ingénieurs	9.4	84.9	5.7	3.7
 génie civil 	13.0	84.3	2.7	10.3
- inst. téchniques	6.0	93.1	0.9	5.1
- génie rural	2.6	78.4	19.0	-16.4
- autres	12.7	81.7	5.6	7.1

ATTENTE DE MANDATS (pour les six prochains mois)

	+	=	=	solde
Architectes et ingénieurs	13.2	80.5	6.3	6.9
Architectes	22.6	70.6	6.8	15.8
Ingénieurs	6.9	87.2	5.9	1.0
- génie civil	7.5	89.3	3.2	4.3
- inst. téchniques	6.2	92.9	0.9	5.3
- génie rural	2.5	71.0	26.5	- 24.0
- autres	17.9	76.6	5.5	12.4

PERSPECTIVES D'EMPLOI

	bonne	satisfaisante	mauvaise
	en %	en %	en %
Ensemble de la	13 (16)	81 (78)	6 (6)
Suisse			
- architectes	23 (26)	71 (67)	7 (7)
 ingénieurs 	7 (9)	87 (85)	6 (5)
Plateau Est et	14 (14)	81 (80)	5 (6)
Zürich			
Plateau Ouest et	11 (19)	86 (77)	3 (4)
Berne			
Nord-Ouest de la	17 (17)	79 (72)	4 (11)
Suisse et Bâle			
Suisse orientale	14 (6)	77 (89)	8 (5)
et St-Gall			
Tessin	19 (13)	76 (73)	26 (14)
Suisse romande	16 (28)	73 (68)	11 (5)
Suisse centrale	12 (32)	83 (64)	14 (5)

Chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses

p.22





du personnel pendant ce trimestre, un ratio plus élevé qu'il y a trois mois.

Bureaux d'ingénieurs

Les bureaux d'ingénieurs évaluent la situation actuelle de leurs affaires on ne peut plus positivement: 55% la jugent « bonne », près de 43% « satisfaisante » et 2% « mauvaise ». Par rapport au trimestre précédent, le portefeuille de mandats a moins progressé. 64% des entreprises le jugent « bon ». Le recul des mandats étrangers a ralenti. Les commandes garantissent une réserve de travail de 9.3 mois. Les prestations fournies ont augmenté chez 29% des bureaux par rapport au 1er trimestre 2010 et sont demeurées inchangées pour 64% d'entre eux.

En résumé, les prévisions concernant l'évolution des affaires dans les six prochains mois témoignent d'un regain d'optimisme. Les prévisions d'emplois sont plus positives qu'au trimestre passé.

(sia/kof)

15N DE L'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

Organisée par les sections de la SIA, avec l'appui de la SIA centrale, la 15n de l'architecture contemporaine est l'un des événements culturels phares du printemps. Durant dix jours, des bâtiments et réalisations conçus par des architectes et ingénieurs SIA ouvrent leurs portes dans toute la

Suisse. La 15n met en avant la qualité du travail des professionnels SIA. Elle offre aux mandataires SIA l'occasion de montrer leur travail au grand public et d'expliquer le rôle qu'ils jouent dans l'amélioration de leur cadre de vie. Cette démarche didactique est rendue possible par l'implication et la présence sur place de l'architecte, de l'ingénieur et du maître de l'ouvrage.

Ouverture des inscriptions 2011

La 6e édition de la 15n se déroulera du 30 avril au 8 mai 2011. Les architectes et ingénieurs qui souhaitent présenter une ou plusieurs réalisations peuvent s'inscrire entre le 30 août et le 15 octobre 2010, via le site internet <www.15n.ch>. Peuvent présenter une réalisation les ingénieurs et architectes SIA, membre d'une section organisatrice ou dont la réalisation se situe dans l'une des douze sections organisatrices: Argovie / Berne / Bâle / Fribourg / Genève / Jura / Neuchàtel / Suisse centrale / Soleure / Valais / Vaud / Tessin.

Nouveautés

Pour l'édition 2011, un nouveau concept graphique sera décliné, sur les supports de communication. Le site internet <www.15n> s'enrichit de nombreuses rubriques et permet l'inscription en ligne. Une application pour smartphone sera développée pour guider le public dans ses visites.

(sia)



SIAFEE: LE CALCULATEUR D'HONORAIRES IPHONE

Proposée par la SIA, la nouvelle application siaFee permet d'articuler rapidement, simplement, partout et en tout temps le prix de prestations d'architectes, d'ingénieurs civils, d'ingénieurs mécaniciens, électriciens et en installations du bâtiment.

Basé sur le modèle du temps nécessaire fixé dans les Règlements SIA 102, 103 et 108, le calcul tient compte des coûts de l'ouvrage déterminant le volume de travail, du taux horaire offert et des facteurs pertinents pour établir le temps moyen nécessaire. Les profils d'honoraires définis peuvent être sauvegardés, rectifiés et exporté dans Microsoft Excel. Disponible en quatre langues (d, f, i, e) SiaFee peut être obtenu sur AppStore au prix de CHF 8.80.

(sia)

"J'y vais parce que le bois ne connaît pas de frontière linguistique."

05